

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (à droite) examine la tenue des travaux. © D.L.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV AUTONOME CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mat

Revue de presse du jeudi 7 mai 2026

ROMAN SCHREVEN

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont traité à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiété. Il y avait une vraie rénitence dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



« Ce s'annonce compliqué pour les CPAS... » © D.L.

Qua près chai née: gou pas pas pas tion

DH | **LES**
SPORTS⁺

Pas de bricolage pour la fête des mères

ENSEIGNEMENT

Le 10 mai tombe pendant les vacances de printemps, soit deux semaines après le dernier jour de classe. De nombreuses écoles n'ont rien prévu cette année

Ce dimanche 10 mai, les mamans sont à l'honneur. En général, elles reçoivent bouquet de fleurs et autres petites attentions.

"C'est le jour où nos enfants pensent un peu plus à leur maman. J'adore recevoir les bricolages que mon fils fait pour la fête des mères car c'est la seule fois sur l'année que je reçois réellement un cadeau de sa part", témoigne Gwenaëlle, maman solo d'un garçon de 9 ans. *"S'il ne fait pas quelque chose à l'école, je n'ai personne qui ira avec lui chercher un petit cadeau pour sa maman."*

Quand ils sont petits, les enfants préparent en général un petit cadeau à l'école à offrir le jour J. Mais cette année, la fête des mères tombe le deuxième dimanche des congés de printemps.

"Je vais devoir prévoir quelque chose car l'école n'a rien préparé."

Si certaines écoles ont anticipé le coup jusqu'à célébrer l'événement en avance, juste avant les congés, d'autres n'ont tout simplement rien prévu. De plus en plus d'établissements scolaires optent pour une version inclusive de la fête des mères et des pères en les remplaçant au profit de la "fête des familles" ou "des gens qu'on aime".

"Dans notre classe, nous ne faisons pas de cadeaux parce que je suis contre

mais surtout parce que deux enfants ont perdu leur maman cette année", explique l'institutrice Lesly qui travaille dans une école Freinet depuis trois ans. *"Les enfants sont souvent plus demandeurs de faire une cacahuète et de s'offrir des cadeaux entre eux plutôt qu'aux parents."*

Mais de nombreuses mamans tiennent à leur petite surprise, ce qui fait reporter la charge sur l'autre parent. *"L'école n'a rien prévu, ce n'est pas normal. Je vais devoir pallier et faire prévoir quelque chose avec ma fille parce que sinon ma compagne va être vexée de ne rien recevoir",* peste Denis. Solange espère qu'un petit présent l'attend dimanche mais elle en doute. *"Même un dessin, c'est très bien et si ce n'est pas en classe, où peut-on préparer une surprise?"*

Plusieurs profs estiment que ce n'est pas leur rôle de penser à un cadeau. *"Les budgets sont de plus en plus serrés et on reçoit plus de plaintes que de remerciement de la part des parents. Si c'est tellement important pour eux, ils n'ont qu'à faire un bricolage. Ça leur permettra de passer un peu de temps qualitatif avec leur enfant!",* réplique Caroline, enseignante primaire.

Gwenaëlle estime aussi que ce n'est pas ce qui est attendu de l'école. *"C'est un plus qu'elle fait plaisir aux parents et aux enfants. J'aurais été triste mais ça n'aurait pas été la fin du monde."* Le débat de la charge du cadeau est relancé.

L'essence à 1 € dès demain ? Impossible

PRIX DES CARBURANTS

Même en réduisant à zéro les accises et la TVA – ce qui est d'ailleurs interdit par l'Europe – on ne reviendrait pas à des prix de l'essence proche de 1€

Interrogé sur les ondes de Bel RTL, Georges-Louis Bouchez a rappelé l'importance de réduire les dépenses structurelles de l'État. Réduire ces dépenses publiques permettrait, selon le libéral, de diminuer les impôts et d'ainsi augmenter le pouvoir d'achat des citoyens.

Le président du MR s'est aussi intéressé aux prix des carburants. En rappelant que si les pétroliers s'enrichissaient, "au niveau mondial", sur la crise, pas moins de "60% (NdlR: 44% pour le diesel et 48% pour l'essence, en réalité) du montant de votre plein, c'est l'État qui le prend". Avant d'ajouter que "si, demain, on veut une essence à 1 € du litre, c'est possible".

En réalité, revenir au litre d'essence à 1 euro serait hautement improbable. À court terme comme à moyen terme.

Pour bien le comprendre, il faut se pencher sur la composition d'un plein d'essence. Actuellement, le tarif maximal officiel d'un litre d'essence est fixé à 1,997 €. Il est constitué du prix du produit à la sortie de la raffinerie (0,8084 € actuellement), des marges et coûts de distribution (0,2315 €) de la cotisation Aseva destinée à financer l'achat de carburant pour constituer les stocks stratégiques (0,0103) et enfin des taxes. Ces dernières sont divisées en deux parties : les accises (un

montant fixe de 0,6002 €) et la TVA à 21% (0,2315 €).

En réduisant à zéro les taxes et la cotisation Aseva, on arriverait à un litre d'essence au prix maximal de 1,155 €. Sachant que certaines stations-services peuvent vendre l'essence à un prix plus bas, on pourrait envisager de se rapprocher de cet euro symbolique. Sauf que, dans le cadre du Green deal et pour éviter une concurrence déloyale entre pays, l'Union européenne empêche une TVA à 0% et des accises à 0 cent. Elle impose en effet une TVA minimale de 15% sur les carburants, et des accises au montant minimum de 0,359 € par litre d'essence vendu (0,33 € pour le diesel). En s'alignant sur ces seuils, le litre d'essence ne pourrait pas descendre, toutes choses égales par ailleurs, sous la barre des 1,60 €.

Georges-Louis Bouchez précise toutefois ne pas avoir promis un litre d'essence à 1€ mais qu'il voulait démontrer le poids des taxes dans le prix à la pompe. "L'essence à un euro du litre demain matin, c'est possible, insiste-t-il. Ça ne l'est pas [aujourd'hui] par choix politique. Donc avant de taper les pétroliers, l'État doit se regarder. Le niveau du baril n'est pas le souci dans le prix actuel. Les taxes le sont beaucoup plus. Aujourd'hui comme hier et encore plus demain."

En justice face à l'exploitant de Mons Expo : plus de 500.000 euros n'ont pas été payés

MONS

Il s'agit notamment de loyers non indexés et de loyers non payés durant la crise sanitaire. Le jugement est attendu fin juin

Entre la ville de Mons et l'exploitant du Lotto Mons Expo, plus rien ne va. Un litige, qui couve depuis plusieurs années, est en effet entre les mains de la justice. Au cœur du dossier : des loyers impayés liés à l'occupation du hall multifonctionnel. Un jugement est attendu dans le courant du mois de juin.

Les faits ne datent en réalité pas d'hier. Le loyer dû par la SRL Fairpak, exploitante des lieux, n'aurait pas été indexé comme le prévoit pourtant le contrat conclu avec la SA Mons Expo, et par extension la ville via la Régie communale autonome. Lorsque la SA Mons Expo a voulu régulariser la situation et réclamer les montants non perçus, elle s'est heurtée à un refus.

■ L'excuse du Covid

Mais l'essentiel du contentieux remonte à la période Covid. À cette époque, l'exploitant avait sollicité et obtenu une suspension temporaire du paiement de son loyer en raison de l'arrêt des activités et d'une certaine incertitude quant à la gestion de la crise. Ce "standby" n'avait cependant pas duré bien longtemps, puisque le Lotto Mons Expo avait rapidement été transformé en centre de vaccination.

Pour la SA Mons Expo, cette reprise d'activité ne justifiait plus la suspension du loyer. En conseil d'administration, l'opposition Mons en Mieux avait alors dénoncé la situation, appelant à récupérer les montants dus. À son arrivée à la tête de la RCA, l'échevine

Natacha Vandenberghe (LB) avait décidé de porter le dossier en justice. "Le conseil d'administration suit cette affaire de très près. Il y a des manquements en termes de paiement. Nous avons mandaté un avocat et prenons la situation très au sérieux", indique-t-elle.

Les sommes en jeu sont considérables : entre loyers impayés et intérêts de retard, le montant atteindrait plus de 565.000 euros. Une saisie conservatoire immobilière

sur les biens de l'exploitant a d'ailleurs été demandée au tribunal en novembre dernier et accordée dans la foulée.

■ Majorité et opposition travaillent ensemble

Du côté de l'opposition, on revendique un rôle moteur dans ce dossier. "Ce sont en effet nos mandataires qui ont identifié les dizaines de milliers d'euros manquants suite à la non-indexation du loyer et à l'utilisation abusive du prétexte du Covid

pour sucrer à la Ville près 600.000 €. ... ce qui correspond au déficit de Mons Expo", affirme Opaline Meunier, cheffe de groupe adjointe de Mons en Mieux et administratrice de la RCA.

"La Ville a laissé trainer ce dossier des années mais - à la suite de mes menaces de révéler l'affaire au grand public - a fini par faire ce qu'il fallait en poursuivant l'exploitant. Même si le travail a été long, aujourd'hui les représentants de Mons en Mieux et de la majorité travaillent dans la même direction. Le tribunal a suivi ce que nous défendons depuis des années et a opéré une saisie conservatoire sur les biens de l'exploitant. La ville devrait donc retrouver ses billes."

Reste désormais à attendre la décision du tribunal, qui pourrait aussi avoir des conséquences sur la concession actuelle, censée courir jusqu'en avril 2029. Une rupture anticipée n'est pas exclue. Contacté, l'exploitant Hugo Schryers n'a pas souhaité commenter, préférant "laisser la justice faire son travail".



■ L'exploitation du Lotto Mons Expo donne lieu à une passe d'arme judiciaire. © EDA

"La ville a laissé le dossier trainer mais a fini par faire ce qu'il fallait en allant en justice."

Emeline Borlier



LE DOSSIER DU PADEL INTÉRESSE UN COLLECTIF FRANÇAIS : « J'AI MOI-MÊME DÛ DÉMÉNAGER APRÈS 3 ANS »

Le collectif français « Non à mon padel » a pris contact avec des riverains du padel de Neufvilles et alerte sur la multiplication des conflits. En cause : le bruit, la proximité des habitations et un cadre réglementaire insuffisant.

CEDRIC LOBELLE

Le dossier du club « Padel & Vous » à Neufvilles dépasse le cadre strictement local. Après le témoignage d'un riverain dénonçant d'importantes nuisances sonores dans le cadre de l'enquête publique en cours (jusqu'à ce vendredi 8 mai), un collectif français spécialisé dans les conflits liés au padel a proposé son aide aux habitants concernés. Pour rappel, le club veut notamment régulariser la création et l'exploitation de deux terrains supplémentaires, qui n'étaient pas prévus dans le projet initial de trois terrains.

Ce collectif, baptisé NAMP pour « Non à mon padel », affirme recevoir chaque se-

maine de nouveaux témoignages similaires, et pas seulement en France. « Les situations problématiques sont de plus en plus nombreuses », explique Christophe Bonnet, responsable du collectif et habitant les Hauts-de-France. « Nous sommes aujourd'hui également sollicités pour des dossiers en Belgique. »

« DES BRUITS IMPULSIONNELS »

Le collectif s'est fait connaître en France en accompagnant des riverains confrontés à des nuisances sonores liées à l'implantation de terrains de padel à proximité immédiate d'habitations. Plusieurs projets ont déjà été abandonnés, suspendus ou modifiés, à la suite de recours légaux et de mobilisations locales.



Christophe Bonnet, du collectif « Non à mon padel » propose son aide aux habitants. © D.R.

Le principal problème vient de la nature même du bruit généré par le padel, selon Christophe Bonnet : « Ce sont des bruits impulsionnels, parmi les plus difficiles à supporter pour l'organisme humain. Beaucoup de riverains disent ne plus pouvoir profiter normalement de leur extérieur. Certains entendent les impacts jusque dans leur maison, fenêtres fermées. »

Un témoignage qui fait directement écho à celui de Thomas, ce riverain de Neufvilles

installé à une vingtaine de mètres du site, qui dénonçait dans une précédente édition « des nuisances permanentes » depuis l'arrivée du club en 2021. « On entend les impacts de balle, mais aussi les cris des joueurs et parfois même leurs conversations. Je ne sais jamais quand je vais être au calme. Même en semaine, ça peut commencer ou s'arrêter à n'importe quel moment. Il peut être 10 heures, je pense être tranquille, puis une heure plus tard, ça reprend.

On ne sait jamais à quoi s'attendre», confiait-il.

Le responsable de NAMP affirme d'ailleurs avoir lui-même vécu une situation similaire. « J'ai fini par déménager après trois ans ! ».

UN PHÉNOMÈNE « PLUS FORT » EN BELGIQUE

Selon le collectif, le développement très rapide du padel s'accompagne parfois d'une sous-estimation des conséquences pour le voisinage. Il estime également la réglementation belge « moins protectrice qu'en France en matière de nuisances sonores liées à ce type d'infrastructures. En volume ou proportion, les situations problématiques sont encore plus nombreuses et fortes en Belgique qu'en France. »

NAMP pointe ainsi le manque d'études acoustiques, l'absence de normes suffisamment contraignantes ou encore des implantations jugées trop proches des habitations. ■

Le centre de padel des Hazard est bientôt prêt

Le chantier du futur complexe de padel de la famille Hazard avance bien à Braine-le-Comte. Les premiers joueurs devraient y accéder d'ici la fin d'année.

CEDRIC LOBELLE

Le futur centre de padel porté par la famille Hazard continue de prendre forme rue du Stade, à Braine-le-Comte. Après un démarrage administratif compliqué, le chantier suit désormais son rythme de croisière et une première ouverture du site est envisagée dès le mois d'octobre.

« Le bâtiment est monté. Maintenant, il faut le fermer. ce sera fait dans les toutes prochaines se-

maines », explique Thierry Hazard, le père des footballeurs Eden, Thorgan et Kylian. Le gros œuvre touche à sa fin, mais d'autres aménagements restent encore à réaliser, notamment les abords du complexe et le parking.

ONZE TERRAINS DE PADEL ET UNE BRASSERIE

Le projet, conçu par le cabinet d'architecture montois EPUR, comprendra onze terrains de padel : huit en intérieur et trois en extérieur. Il y aura également une brasserie avec terrasse, donnant sur l'arrière. « Il y a eu un peu de mal à l'allumage, surtout au niveau administratif, mais une fois lancé, ça



Thierry Hazard veut inaugurer le complexe avec un tournoi de niveau International. © Pierre-Yves Thienpont/EPUR

a suivi », confie Thierry Hazard. « Dans l'ensemble, le timing est respecté. »

Le complexe abritera notamment quatre terrains optimisés pour la compétition dont deux dits « panoramiques », avec des parois entièrement vitrées afin d'offrir une meilleure visibilité au public. La possibilité d'installer des gradins temporaires autour de ces terrains est aussi envisagée. « On verra comment ça fonctionne avant d'apporter des améliora-

tions ou d'agrandir », précise Thierry Hazard

L'idée est de permettre une utilisation progressive des installations à partir d'octobre, avant d'organiser une inauguration officielle plus ambitieuse à la fin du mois de novembre. « On voudrait faire un très gros événement, sous la forme d'un tournoi », annonce-t-il. La période a été choisie pour maximiser les chances de faire venir des joueurs internationaux, le calendrier

mondial du padel étant plus favorable à ce moment-là.

« ON NE FAIT PAS ÇA POUR EMBÊTER LES GENS »

Lors de l'enquête publique, plusieurs riverains avaient fait part de leurs inquiétudes concernant les nuisances sonores, notamment à cause des trois terrains extérieurs. Thierry Hazard se veut rassurant sur ce point.

« Le premier riverain concerné, c'est moi, et la deuxième maison, c'est celle de mon fils », sourit-il.

Selon lui, la configuration du site doit permettre de limiter l'impact sonore. « Le bâtiment couvrira le bruit des terrains intérieurs. Celui des terrains extérieurs, à l'arrière du bâtiment, sera atténué par le RAVeL. » Et d'insister : « On fait tout pour créer un centre de padel, pas pour embêter les gens. » ■

« L'organisation de la justice ne doit pas reposer sur les épaules d'un personnel épuisé »

Le drame de Strépy a touché toute une région et notamment la députée-bourgmestre Aurore Tourneur, bourgmestre d'Estinnes où ont lieu plusieurs carnivals. Aurore Tourneur a voulu en savoir plus sur les moyens de la justice pour de tels procès. Voici la réponse de la ministre de la Justice Annelies Verlinden...

JOHANNE TINCK

Le procès du drame de Strépy-Bracquegnies dépasse le cadre d'une cour d'assises classique. Délocalisé au Lotto Mons Expo afin de pouvoir accueillir l'ensemble des participants, ce dossier hors normes rassemble 180 parties civiles et près de 270 témoins. Encore marquée par « ce matin du 20 mars 2022 », la députée fédérale Aurore Tourneur (Les Engagés) a interpellé la ministre de la Justice Annelies Verlinden (CD&V) sur les conditions dans lesquelles se déroule ce procès qu'elle qualifie d'enjeu « humain et symbolique capital ». Dans sa question parlementaire, la députée s'est dite « profondément préoccupée » par les moyens mobilisés pour assurer la tenue des audiences. Elle souligne que des heures supplémentaires ont dû être prescrites et que des magistrats ainsi que des offi-

ciers retraités ont été rappelés en renfort. « Aucun effectif supplémentaire n'a pourtant été prévu », regrette-t-elle. Aurore Tourneur pointe également les contraintes organisationnelles autour de la salle d'audience installée au Lotto Mons Expo. Selon elle, celle-ci n'aurait été disponible pour son aménagement que « deux ou trois jours avant l'ouverture des débats ».

« UN MÉCANISME BUDGÉTAIRE POUR LES PROCÈS HORS NORME »

Face à cette situation, l'élue estime qu'un mécanisme budgétaire spécifique devrait être prévu pour les procès « hors normes ». Selon elle, la justice doit pouvoir être rendue « dignement, à la hauteur de la souffrance des victimes », sans faire reposer toute l'organisation sur « les épaules d'un personnel épuisé ».

En réponse, la ministre de la Justice Annelies Verlinden (CD&V) reconnaît que les inquiétudes liées au manque structurel de personnel judiciaire sont « justifiées ». « Il n'existe pas de solution simple et globale dans ce contexte budgétaire difficile », affirme-t-elle toutefois.



La ministre annonce qu'une enveloppe budgétaire distincte doit aussi être créée pour financer l'organisation de ces procès d'exception © Belga

La ministre rappelle que le Code judiciaire prévoit déjà la possibilité de faire appel à des magistrats retraités dans les procès d'assises. Une solution qu'elle juge logique « compte tenu du temps que requiert un tel procès » et de « l'importance de la maturité et de l'expérience » dans ce type de dossiers. Elle souligne également que chaque grand procès nécessite une évaluation spécifique en fonction des risques sécuritaires, du nombre d'inculpés, des parties civiles ou encore de la médiatisation. « Chaque procès de cette nature appelle une approche pragmatique, adaptée aux réalités locales », explique-t-elle. Annelies Verlinden annonce par ailleurs travailler sur un « plan d'impulsion » avec les partenaires de l'ordre judiciaire. Un premier avant-projet

de loi prévoit davantage de souplesse dans la mobilité des magistrats et du personnel judiciaire afin de pouvoir redéployer les effectifs « là où les besoins sont les plus importants ». Le texte parle aussi de plusieurs incitants financiers destinés à rendre les fonctions judiciaires plus attractives. Un second avant-projet de loi, consacré aux cadres du personnel et des magistrats, est également en préparation. Enfin, la ministre confirme la volonté du gouvernement de pérenniser le site Justicia, installé sur l'ancien site de l'OTAN à Bruxelles, afin d'en faire un lieu permanent dédié aux grands procès à haute dimension sécuritaire. Une enveloppe budgétaire distincte doit aussi être créée pour financer l'organisation de ces procès d'exception, notamment les coûts liés à la sécurité ou au matériel spécifique.

Aurore Tourneur a interpellé la ministre de la Justice concernant les procès d'ampleur comme celui de Strépy.

LES MAISONS DE REPOS DU CPAS REBAPTISÉES EN « MAISONS DE VIE »

À La Louvière, les maisons de repos deviennent des « Maisons de Vie », avec une approche plus humaine centrée sur les résidents. Reconnu par l'AViQ, ce projet positionne le CPAS de La Louvière parmi les premiers en Wallonie à adopter cette appellation. Un changement salué sur place, où le quotidien évolue... jusqu'à des moments forts comme une demande en mariage.

AUDREY CADOR

Le CPAS de La Louvière change l'appellation de ses établissements pour personnes âgées. Les sites « Les Aubépines » et « Le Laetare » portent désormais le nom de « Maisons de Vie ». Derrière ce changement, une volonté assumée. « C'est quelque chose à laquelle je tenais vraiment », confie Pascal Leroy (PS), président du CPAS. Infirmier de formation, il évoque un lien personnel avec ces structures. « Ma mère et une partie de ma famille ont travaillé aux Aubépines. J'avais sept ans quand j'ai commencé à fréquenter le site. J'en ai 61 aujourd'hui » nous confie-t-il.

sa main à Chantal devant tous les résidents.

Le président du CPAS insiste cette évolution ne se limite pas à un simple changement d'appellation. Elle s'inscrit dans une approche centrée sur la personne, visant à préserver son identité, son autonomie et sa dignité tout au long de son parcours. Reconnu par l'AViQ, ce projet positionne le CPAS de La Louvière parmi les premiers en Wallonie à adopter cette appellation.

Du côté de la maison de vie du Laetare, la directrice Laurence Tombal insiste sur la continuité du projet. « Maisons de vie ? C'est un cheminement. On a entrepris une autre approche depuis quelques années, mais



Christine (au milieu) et Alain (à droite) © A.C.



Jean-Pierre a demandé Chantal en mariage. © David Claes



La maison de vie « Laetare » à La Louvière. © David Claes

philosophie se traduit concrètement. « Ça change toute la mentalité de la prise en charge. On veut vraiment mettre le résident au centre de toutes les attentions » déclare Andy Vanden Langenbergh, directeur de la maison de vie « Les Aubépines ». Selon lui, les habitants deviennent acteurs de leur quotidien. « On

taillée. « Elle est très représentative de ce qui se passe chez nous : beaucoup de vie, des rires, des gens qui partagent des moments ensemble », explique le directeur.

Les résidents ont été associés à sa création. « Ils ont été interviewés, ils ont donné leur avis, demandé des modifications. Aujourd'hui, ils se sentent re-

« Il y aura un réaménagement complet du rez-de-chaussée avec le sol, les plafonds, les murs, enfin tout va être rénové. Il y aura un nouveau mobilier qui va arriver également », détaille Pascal Leroy, en continuant, « L'entrée va revenir en centrale, dans la continuité du kiosque et de l'étang, pour offrir un cheminement plus logique pour les visiteurs et les résidents ». Les menuiseries extérieures seront également rénovées. « Les Bow-Windows vont être refaits, car ils sont un peu vieillissants » précise-t-il.

« Ça va améliorer la maison de vie, tout le monde va revivre », à 58 ans, Alain ne cache pas son enthousiasme face aux changements annoncés à la maison de vie du Laetare. Comme lui, plusieurs habitants voient d'un bon œil la transformation engagée par le CPAS de La Louvière, qui rebaptise ses établissements pour personnes âgées en « Maisons de Vie ».

Christine, 68 ans, qui fréquente le centre d'activités deux jours par semaine, partage ce ressenti. « En général, tout se passe bien. Les activités sont bien, le personnel est très humain » nous confie la sexa-

« MAISON DE VIE »

Pour lui, cette nouvelle appellation reflète une vision différente. « Une maison de vie, ce n'est pas une maison de fin de vie. C'est un lieu où il y a une continuité, voire un nouveau départ », explique Pascal Leroy, évoquant notamment « Jean-Pierre qui a demandé la main de Chantal. » Le couple s'est rencontré par hasard en se baladant à La Louvière. « Étant mal voyant, j'avais besoin de quelqu'un pour m'aider » explique Jean-Pierre. Au début, Chantal était donc son accompagnatrice et au fil du temps, ils sont tombés amoureux l'un de l'autre. Ce mardi, étant bien dans leur maison de vie, Jean-Pierre a demandé

c'est vraiment une volonté du politique qu'on concrétise aujourd'hui. » Pour elle, le changement va bien au-delà du nom. « Au-delà de la dénomination, c'est vraiment une approche centrée sur le résident et ses envies que l'on veut renforcer » explique-t-elle. Laurence Tombal insiste aussi sur la philosophie des soins : « Dans les soins, c'est démystifier le soin, sortir de cette structure hospitalière. Les résidents sont chez eux et ils attendent une approche humaine. On ne vient pas comme des robots faire une insuline ou une toilette. »

UN ACCOMPAGNEMENT CENTRÉ SUR LE RÉSIDENT

Dans les établissements, cette

leur fait des propositions, mais ce sont eux qui décident. On ne les force pas. C'est à nous de nous adapter à ce qu'ils veulent » explique-t-il.

Une évolution qui se traduit aussi dans les pratiques. « Aujourd'hui, je négocie certaines activités avec eux. Ils viennent avec des propositions, des suggestions. On va directement vers leurs desiderats. Finalement, on est à leur service » ajoute Andy Vanden Langenbergh.

UNE FRESQUE INSPIRÉE DES RÉSIDENTS

Aux Aubépines, cette philosophie se reflète aussi dans un projet artistique. Une fresque réalisée par Philippe Decressac doit prochainement être ins-

présentés par ce dessin » précise Andy Vanden Langenbergh.

DES TRAVAUX POUR FAVORISER LES ÉCHANGES

Des aménagements sont prévus sur les deux sites. Aux Aubépines, certaines installations ont déjà été réalisées, comme un parcours favorisant le bien-être physique ou une fresque artistique. Au Laetare, un projet de rénovation doit débuter en septembre 2026 et se déroulera en plusieurs phases. Il prévoit notamment la transformation du rez-de-chaussée pour créer des espaces plus conviviaux et adaptés, ainsi qu'une refonte complète des aménagements intérieurs.

généraire. Pour elle, cette évolution va rendre la vie plus agréable pour les résidents. « L'objectif est d'améliorer la qualité de vie et de favoriser les échanges entre les résidents », explique Laurence Tombal. Elle souligne l'importance du cadre de vie : « Quand ils arrivent, on leur impose quelque part de nouveaux compagnons de vie. Être dans un endroit chaleureux les aidera à tisser des liens sociaux. » Ces aménagements doivent aussi bénéficier aux familles et visiteurs. « On a pas mal d'activités, notamment intergénérationnelles. L'idée, c'est vraiment de rendre l'environnement agréable pour favoriser ces échanges » conclut la directrice du Laetare. ■



La fresque réalisée par Philippe Decressac qui doit être installée dans la maison de vie « Les Aubépines ». © Com

FONCTIONNAIRES ET PENSIONNÉS AUGMENTÉS EN SEPTEMBRE, MAIS...

Fonctionnaires, pensionnés et allocataires sociaux devraient compter parmi les premiers à goûter à l'indexation plafonnée (ou saut d'index partiel) : une chose est sûre, rien n'est simple !



Pas simple, l'indexation plafonnée. © Photo News - Belga - iStock

DIDIER
SWYSEN

Journaliste

sionnés, allocataires sociaux et autres fonctionnaires devraient donc être parmi les premiers à « y passer ». Concrètement, un pensionné qui touche 2.000€ brut par mois bénéficierait d'une indexation intégrale en septembre, soit 40€ supplémentaires. S'il a une pension de 3.000€ brut, il touchera donc la même chose : + 40€. Idem pour le fonctionnaire qui touche 4.000€ (au maximum) : il verra sa fiche de salaire renseigner 80€ de plus et ne perdra pas un centime d'indexation. Si son salaire s'élève à 5 ou 6.000€, ce sera le même montant : +80€.

Pour que cela se concrétise ainsi, il faut que la mesure soit adoptée au Parlement et ce n'est toujours pas le cas, puisqu'elle se retrouve dans la loi-programme qui vit une vraie saga. L'opposition a déjà obtenu trois renvois pour avis, au Conseil d'État, d'articles concernant le double saut d'index partiel (la fameuse indexation plafonnée). Fin avril, le PS, le PTB, Écolo et le Vlaams Belang ont obtenu ce renvoi lors d'une séance chaotique. Une quatrième tentative de débat et de vote aura lieu la semaine prochaine, à la veille du congé de l'Ascension. La majorité y arrivera-t-elle enfin ? Elle y croit, prête à ne plus laisser l'opposition faire perdre entre 8 et 10

millions d'euros par mois à l'État, selon ses estimations, mais rien n'est garanti... Sauf une nouvelle séance tumultueuse.

Il n'y a en effet pas de limites prévues dans le règlement pour ces renvois au Conseil d'État, même si le président de la Chambre peut refuser des amendements hors propos. Ce qui n'est pas le cas, dit le PS qui constate que l'on reste actuellement sous le record des renvois faits lors de la précédente législature (quatre fois) par Les Engagés, le Vlaams Belang, la N-VA, le CD&V à propos de la proposition de loi du PS sur l'extension des délais pour une interruption volontaire de grossesse.

« Concrètement, cela a permis

de reporter l'augmentation des accises sur l'énergie (d'avril à août) et cela a donné le temps aux partenaires sociaux de se mettre d'accord pour construire une alternative au double saut d'index partiel », explique la porte-parole du PS. « Avec le troisième renvoi, le gouvernement a pu trouver une date pour recevoir les partenaires sociaux. Tous nos renvois sont fondés sur des préoccupations légitimes. »

L'ALTERNATIVE DES PATRONS ET DES SYNDICATS

C'est là que ça se corse encore plus. Dans un avis unanime plutôt rare, patronat et syndicats ont préconisé un autre système que l'indexation plafon-

née envisagée par le gouvernement : il s'agirait de réformer en partie l'indexation des salaires en lissant la transmission des fluctuations des prix de l'énergie aux salaires. Le gouvernement est réticent, car le Bureau du Plan a calculé que cela serait défavorable au budget de l'État, alors que l'ONSS et le SPF Sécurité sociale y voient un risque de discrimination entre secteurs public et privé. Ce qui étonne les partenaires sociaux : lundi, ils rencontreront le ministre de l'Emploi, bien décidés à convaincre le gouvernement de suivre leur proposition. L'indexation de septembre n'est pas forcément remise en question, mais elle évolue encore en plein brouillard... ■

C'est le très officiel et très sérieux Bureau fédéral du Plan qui l'a annoncé cette semaine : le prochain dépassement de l'indice pivot devrait intervenir en juin. En conséquence, les prestations sociales, les pensions et les salaires des fonctionnaires seraient indexés en septembre... Mais conformément aux modalités de la mesure « index centime », c'est-à-dire que le taux d'indexation de 2% ne sera appliqué qu'à la tranche jusqu'à 2.000€ brut par mois pour les prestations sociales et les pensions, ainsi qu'à la tranche jusqu'à 4.000€ brut par mois pour les salaires des fonctionnaires. Et là encore, ce n'est pas si simple.

DOUBLE SAUT D'INDEX PARTIEL

Flash-back : l'accord budgétaire de novembre 2025 annonçait cette indexation plafonnée deux fois dans la législature, en 2026 et en 2028. Sauf que tous les travailleurs belges ne sont pas indexés au même moment. De nombreux travailleurs du privé ne le sont qu'au 1^{er} janvier. Ils ont donc évité la mesure au début de 2026 et devraient l'encaisser en 2027. Les pen-

RÉFORME DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE : LES CPAS CRAQUENT !

Confrontées à un afflux massif de demandes émanant de personnes exclues des allocations de chômage, les trois fédérations de CPAS du pays appellent le gouvernement fédéral à des mesures de soutien.

NATHAN DELIE

C'est probablement la réforme la plus emblématique du gouvernement Arizona. La limitation des allocations de chômage à une durée maximale de deux ans est entrée en vigueur cette année. Concrètement, le 1^{er} janvier dernier, ce sont les personnes qui avaient accumulé plus de 20 ans de chômage qui ont perdu leurs allocations. Ont suivi deux autres vagues, les 1^{er} mars et 1^{er} avril, lors desquelles ce sont des personnes comptabilisant entre 8 et 20 ans de chômage, puis entre 2 et 8 ans, qui ne peuvent désormais plus en bénéficier.

Si l'impact économique de cette mesure est encore difficilement évaluable, ses conséquences sur les CPAS se font d'ores et déjà ressentir. Les trois fédérations de CPAS que compte la Belgique ont d'ailleurs lancé un cri d'alerte à la ministre de l'intégration sociale, Anneleen Van Bossuyt (N-VA).

« Il y a une augmentation du travail, avec des compensations qui nous semblent limitées. On ne peut par exemple pas engager tout le personnel dont nous aurions besoin. Or,

la spécificité des CPAS, c'est que nous sommes tenus à des délais très stricts », résume Dorothee Klein, la présidente de la Fédération des CPAS de Wallonie. « Nous faisons déjà face à une augmentation du nombre de revenus d'intégration classiques.

”

« Je n'ai pas les capacités en termes de personnel »

Philippe Van Cauwenberghe
PRÉSIDENT DU CPAS DE CHARLEROI

Mais l'essentiel des demandes est lié à la réforme du chômage. Les différentes vagues d'exclusion ont eu un impact très important, et celle de juillet risque d'avoir des conséquences majeures », explique-t-elle. De nouvelles exclusions doivent en effet intervenir à cette date.

UNE SURCHARGE DE DEMANDES

À l'origine du problème, la proportion d'un tiers de demandeurs d'emploi exclus des allocations que les autorités pensaient voir s'adresser aux CPAS, semble-t-il sous-estimée

par rapport à la réalité de terrain aujourd'hui constatée. « On frôle une augmentation de 50 %, loin des 33 % escomptés par le gouvernement », indique d'ailleurs Philippe Van Cauwenberghe, le président du CPAS de Charleroi, pour l'institution dont il a la charge. Notons que ces réalités locales sont bien sûr disjointes.

« Je n'ai pas les capacités en termes de personnel pour traiter les 3.000 dossiers qui viennent d'arriver. Nous demandons des moyens supplémentaires pour l'insertion socio-professionnelle, le but re-

cherché par le gouvernement, mais pour lequel il ne donne pas de moyens », développe-t-il.

LA MINISTRE RÉAGIT

« Je suis consciente que la pression qui pèse sur les CPAS est forte. C'est pourquoi je tiens tout d'abord à remercier le personnel des CPAS pour son immense dévouement sur le terrain. Je comprends leurs inquiétudes, mais ils ne sont pas seuls. Le gouvernement fédéral prévoit un budget supplémentaire pour couvrir une grande partie des coûts supplémentaires liés au revenu

d'intégration, investit dans du personnel supplémentaire et va bientôt mettre en place des mesures d'incitation financière pour les projets individuels d'insertion professionnelle et d'autonomie. Nous sommes en contact étroit avec les CPAS et suivons cette situation de très près », indique Anneleen Van Bossuyt.

La ministre se dit plus globalement prête à des ajustements, mais rappelle que les personnes exclues du chômage sont les plus éloignées du marché de l'emploi mais que la situation devrait se stabiliser après l'été. ■

UN RÉEL IMPACT SUR LA POPULATION

Le manque de budget alloué aux CPAS pour faire face à l'afflux de dossiers pourrait laisser penser à de futurs exclus du chômage qu'ils ne pourront pas bénéficier d'un revenu d'intégration sociale à l'issue d'une éventuelle demande, faute d'argent disponible. Qu'ils n'aient crainte : les règles ne changent pas, et s'ils y sont éligibles, ils l'obtiendront. « On a une obligation de payer les revenus d'intégration », confirme d'ailleurs Dorothee Klein, qui alerte toutefois sur le risque de faire travailler davantage le personnel pour le même salaire. La présidente de la fédération wallonne des CPAS indique en outre que pour combler leurs besoins, les CPAS vont devoir se tourner vers les communes, déjà largement endettées

pour plusieurs d'entre elles.

« C'est la ville qui donne le delta du revenu d'intégration au CPAS. Mais comme elle n'a plus de sous, elle va donc devoir se passer d'investissements et de services à la population. On va devoir se passer d'investir dans les écoles, les crèches, la culture, le sport. Tout ça pour payer des revenus d'intégration », illustre Philippe Van Cauwenberghe, qui voit dans la réforme du gouvernement un véritable report de charge du fédéral vers les pouvoirs locaux.

« Les CPAS et les assistantes sociales demandent du temps, de l'argent et un peu de considération et de respect », conclut pour sa part Dorothee Klein. ■

N.D.

RADARS : RÉVOLUTION POUR LES COMMUNES WALLONNES À PARTIR DE 2028



YANNICK
HALLET

Journaliste

Le projet figurait au programme des Engagés pour les élections de 2024 : permettre aux communes, afin qu'elles puissent multiplier les radars répressifs sur leur territoire, de conserver le bénéfice des amendes routières jusqu'à l'amortissement de l'achat et du placement desdits radars. Dans sa déclaration de politique régionale, la coalition MR-Engagés avait annoncé son intention de soutenir un déploiement ciblé des dispositifs de contrôle de vitesse en concertation avec les parquets, les zones de police et les autorités locales.

En Flandre, les communes peuvent déjà récupérer l'argent généré par les radars sur leurs routes. Où en est le projet en Wallonie ? « Il s'agit d'une priorité », souligne le ministre régional de la Sécurité routière, François Desquesnes (Les Engagés), en charge du dossier. Il rappelle, au passage, que certaines zones de police locale financent déjà elles-mêmes l'installation de radars afin de renforcer la sécurité routière. Mais le gros du financement pro-

vient actuellement de la Région. Interpellé au parlement wallon à l'automne dernier, le ministre Desquesnes avait confirmé son intention de porter à 150 par an le nombre de dispositifs installés, répartis entre radars tronçons, radars fixes et radars feux.

MODIFIER LE DÉCRET

« Pour permettre aux communes de percevoir directement le produit des sanctions administratives liées à certains radars, une modification décrétable est nécessaire, ainsi que le développement d'un système informatique adapté », nous explique François Desquesnes. Le ministre

”

« Il s'agit d'une priorité.
L'ensemble du dispositif est
actuellement prévu
pour 2028 »

François Desquesnes
MINISTRE WALLON DE LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

nous l'affirme : « l'ensemble du dispositif est actuellement prévu pour 2028 ». Précisons que ces amendes administratives ne devraient viser que les

Les sanctions administratives de certains radars pourront être perçues directement par les communes.



Une priorité pour le ministre wallon de la Sécurité routière, François Desquesnes (Les Engagés). © iStock et News

« petits » excès de vitesse. En Flandre, certaines communes ont signé un accord avec une entreprise privée pour couvrir leur territoire de radars tronçons. La firme qui finance les équipements reçoit un montant

déterminé à chaque verbalisation. La commune touche le reste. Ce mécanisme n'est pas sans susciter des critiques (lire ci-contre) car le nombre de radars tronçons a littéralement explosé. À l'automne

dernier la ministre flamande de la Mobilité, Annick De Ridder (N-VA), avait annoncé son intention de mettre fin au système des radars tronçons confiés par une commune à un prestataire privé. ■

« Les deux radars tronçons ont coûté 200.000 euros à la commune »

A l'automne 2025, la commune de Hensies a voté une motion pour récupérer les recettes des amendes des excès de vitesse, appelant la Wallonie à agir en ce sens. C'est peu dire que le projet du ministre Desquesnes est attendu. « La majorité au gouvernement wallon (MR-Engagés) a été très rapide pour faire appliquer les mesures défavorables aux communes. Par contre, elle

l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit de permettre aux communes de récolter le fruit des amendes de leurs radars », déplore Eric Thiébaud, bourgmestre et député fédéral (PS).

À l'image de La Louvière, la Ville a déboursé 100.000 euros pour installer un radar tronçon rue de Villers. Selon les calculs du bourgmestre, le dispositif a rapporté près de 70.000€ dans la première partie de l'an-



Eric Thiébaud. © DR

née 2025. « En tout, nous avons financé deux radars tronçons pour un total de 200.000 euros », chiffre Eric Thiébaud. Pour lui, il est logique que les communes récupèrent la mise en matière de sécurité routière.

LE SYSTÈME FONCTIONNE

Ne serait-ce pas un moyen détourné de faire rentrer de l'argent dans les caisses communales, plus largement ? « C'est vrai que cer-

taines communes ont exagéré en Flandre. Mais il faut reconnaître qu'on roule moins vite au nord du pays. Le système fonctionne. Avec nos radars, nous avons vu la vitesse diminuer significativement », conclut le député-bourgmestre. Lui aussi a des craintes quant à l'échéance fixée à 2028 pour l'entrée en vigueur de la réforme. ■

Y.H.

« La Flandre est l'exemple à ne pas suivre »

Pour le spécialiste de la sécurité routière Benoît Godart (Institut Vias), l'accès des communes aux recettes des infractions liées aux excès de vitesse a conduit une à une à la semi-privatisation des contrôles via l'entreprise privée qui finance les installations. « Plus il y a d'amendes, plus la commune reçoit de l'argent dans ses



GRAPHY

caisses. Certaines ont abusé en mettant des radars vraiment partout », déplore-t-il. Pire : des communes ont enlevé des aménagements routiers, tels que des dos-d'âne, pour les remplacer par des radars afin d'engranger le maximum de p.-v.

« Je suis allé dans une commune à la périphérie bruxelloise, il y avait 15 radars tronçons sur un tout petit territoire », poursuit le porte-parole de l'Institut Vias. Il cite un autre exemple: une zone 30 que seule la signalisation distingue d'une banale route à 50 km. Gare à celui qui n'a pas vu le panneau. Le ra-

dar tronçon veille. « C'est piégeux. Ce n'est pas vers cela qu'il faut aller si on veut améliorer l'adhésion sociale de la population vis-à-vis des radars. Le but majeur reste d'améliorer la sécurité routière », souligne notre interlocuteur.

LISTER TOUTES LES INFRACTIONS

Sur le principe des sanctions administratives confiées aux communes en matière de petits excès de vitesse, il pointe un élément important: « Il faudra garder une trace dans les fichiers des infractions commises. La Belgique s'oriente vers un système qui ressemble au

permis à points. À partir d'un certain nombre d'infractions, le conducteur sera envoyé devant le tribunal de police. Il ne faudrait pas que certains passent entre les mailles du filet car les excès de vitesse ne sont plus comptabilisés à cause des amendes administratives ».

Et de conclure: « Il faut évidemment continuer d'installer des radars là où ils sont nécessaires, à savoir dans les endroits accidentogènes. Mais il ne peut pas y avoir un lien entre le nombre de p.-v. et les recettes de la commune ». ■

Y.H.

« L'argent devrait pouvoir servir aussi à financer des chicanes ou des coussins berlinois »

Bourgmestre de La Louvière, Jacques Gobert (PS) reste prudent quant à la perspective pour les communes d'utiliser le montant des amendes routières pour développer elles-mêmes leur parc de radars : « Cela fait des années qu'on en parle. Je suis content que l'idée se confirme. Cela ne peut être que positif. Mais l'échéance de 2028 évoquée par le ministre m'inquiète ». La fin de la législature est prévue pour 2029.

La période avant les élections est plutôt marquée par l'immobilisme que par la validation de grandes décisions.

Le Louviérois souligne que la vitesse excessive est un problème pour de nombreux citoyens : « Dans chaque rue, il y a des plaintes. C'est à se demander qui conduit les voitures... »

Si la Région wallonne a effectivement financé des radars fixes dans la cité des loups et ses environs, la commune y a aussi été de sa poche pour acquérir du matériel répressif, fixe ou mo-



Jacques Gobert. © David Claes

bile, ainsi qu'une cinquantaine de radars préventifs. « On parle tout de même de fonds représentant entre 100.000 et 150.000 euros par radar. On a bien été obligé de le faire pour la sécurité routière. Ces appareils ont montré leur efficacité. Les retombées pour les riverains sont positives », se félicite Jacques Gobert.

UN INTÉRÊT POUR LES LIDAR

La configuration de La Louvière, très ramassée en matière de rues, ne permet pas

vraiment d'installer des radars tronçons qui contrôlent la vitesse moyenne sur une certaine distance. « Voici quelques jours, j'ai demandé au chef de la police de se renseigner sur le coût des Lidar à la location ou à l'achat. Nous avons beaucoup d'endroits où ces radars semi-mobiles pourraient être placés ». Il espère que la réforme sur laquelle le ministre Desquesnes travaille ne limitera pas l'usage de l'argent des excès de vitesse au seul financement des radars. « Cela pourrait permettre de financer aussi l'installation de chicanes, de coussins berlinois ou de revêtements différents afin d'inciter à ralentir. Les radars ne sont pas l'unique solution en matière de sécurité routière », estime-t-il.

Dans sa commune, les routes les plus accidentogènes sont des voiries régionales. « J'espère que la Région ne va pas se désengager de ses routes parce que les communes auront les moyens d'acheter des radars », conclut-il. ■

L'ABSENTÉISME EXPLOSE CHEZ LES TRAVAILLEURS DE PLUS DE 65 ANS

Alors que l'absentéisme global recule en Belgique, les travailleurs de plus de 65 ans suivent la tendance inverse. Selon une étude de Securex, les absences de moyenne durée ont bondi de 50 % en 2025.

DIDIER SWYSEN

L'absentéisme augmente fortement chez les travailleurs âgés de 65 ans et plus. Selon une étude du prestataire RH Securex, l'absentéisme de moyenne durée — entre un mois et un an — a bondi de 50 % en 2025 par rapport à 2024. Cette hausse intervient alors que l'absentéisme général a, pour la première fois depuis des années, diminué en Belgique. Securex établit un lien direct avec la réforme des pensions entrée en vigueur en 2025, qui a relevé l'âge légal de la pension et maintenu davantage de seniors au travail.

PROBLÈMES DE SANTÉ

Le nombre de postes occupés par des travailleurs de 65 ans

et plus a ainsi augmenté de 18.900 unités, soit une hausse de 35,7 %. Et les effets de cette prolongation de carrière se reflètent déjà dans les statistiques. « Pendant des années, nous avons observé chez les

Chez les employés de plus de 65 ans, l'absentéisme de moyenne durée a augmenté de 53 %. Chez les ouvriers, la hausse atteint 37 %

travailleurs âgés de 65 ans et plus un « healthy worker effect » : seuls les travailleurs en bonne santé et motivés continuaient à travailler à cet âge », explique Elisabeth Etter, HR consultant Wellbeing chez Securex. « Suite à la réforme des

pensions, ce groupe de travailleurs encore en activité s'est soudainement agrandi et diversifié. Une proportion plus importante de ces travailleurs se retrouve désormais confrontée à des problèmes de santé physique ou mentale », poursuit-elle.

L'étude montre aussi une différence entre employés et ouvriers. Chez les employés de plus de 65 ans, l'absentéisme de moyenne durée a augmenté de 53 %. Chez les ouvriers, la hausse atteint 37 %.

Selon Securex, les ouvriers quittent souvent plus tôt le marché du travail en raison de contraintes physiques plus importantes. Les employés, eux, restent plus longtemps actifs grâce à des conditions de travail généralement plus flexibles, mais beaucoup at-



Le départ à la retraite à 66 ans a fait des dégâts chez les seniors. © iStock

teindraient désormais un point de bascule avec cette année supplémentaire imposée.

ABSENCES DE LONGUE DURÉE

La même tendance est observée pour l'absentéisme de longue durée, soit les absences de plus d'un an. Celui-ci a progressé de 16 % chez les travailleurs de 65 ans et plus, passant de 7,5 % en 2024 à

8,7 % en 2025.

Pour Securex, ces chiffres posent un défi clair aux employeurs : comment maintenir les travailleurs âgés motivés et en bonne santé dans le cadre de carrières plus longues ? « Il faut continuer à investir dans ces travailleurs et miser sur une fin de carrière durable et porteuse de sens », conclut Elisabeth Etter. ■

Pas de traitement contre les addictions ? Pas de revenu d'intégration !

La dernière idée choc de la ministre de l'Intégration sociale, Anneleen Van Bossuyt (N-VA), concerne ceux qui souffrent d'une addiction (drogue, alcool, etc.) : « Ceux qui veulent une aide doivent accepter de se faire aider », dit-elle.

DIDIER SWYSEN

Les demandeurs ou bénéficiaires du revenu d'intégration qui souffrent d'une addiction devront obligatoirement suivre un parcours d'accompagnement. Ce n'est pas seulement la dernière idée choc, susceptible de créer une éventuelle polémique, de la ministre de l'Intégration sociale, Anneleen Van Bossuyt (N-VA), c'est carrément un projet qui vient de recevoir l'aval du Conseil des ministres. « Le revenu d'intégration sert à soutenir les personnes dans le besoin, pas à financer une addic-

tion aux frais de la société. Celui qui veut recevoir une aide doit donc aussi accepter de se faire aider », déclare-t-elle.

SUSPICION

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? En cas de suspicion d'addiction chez une personne qui demande ou perçoit un revenu d'intégration, le CPAS l'orientera vers un médecin. Si le médecin constate une addiction, le traitement recommandé sera intégré dans un trajet d'accompagnement individuel que l'intéressé devra suivre pour obtenir ou conserver son revenu d'intégration.

« Il ne s'agit pas de punir, mais de ne pas abandonner les gens et de les aider à avancer », déclare la ministre Van Bossuyt. « Nous ne pouvons pas exiger que les personnes soient totalement « guéries » de leur addiction comme condition pour re-

cevoir un revenu d'intégration. En revanche, nous attendons un engagement clair. Une problématique d'addiction est très complexe, mais ne rien faire n'est pas une option. »

Cette mesure existe en fait depuis 2016, mais elle n'était obligatoire que pour les nouveaux bénéficiaires. Aujourd'hui, l'obligation est étendue à tous, y compris aux personnes qui perçoivent un revenu d'intégration depuis plus longtemps et à celles bénéficiant d'un « revenu d'intégration équivalent », comme les déplacés temporaires ukrainiens.

PERSONNES VULNÉRABLES

L'idée ne plaira pas aux associations d'aide aux toxicomanes et aux organisations de lutte contre la pauvreté qui ont déjà réagi en expliquant qu'une sanction ne permet pas de sor-

tir les personnes de leur addiction ; le risque étant, à leurs yeux, qu'elles enfoncent plus encore ces personnes vulnérables dans les difficultés.

À noter que les personnes endettées bénéficieront également d'un trajet comprenant un accompagnement ou une gestion budgétaire. ■



Van Bossuyt applique la politique stricte du gouvernement. © Photo News

TROIS HOMMES EN LICE POUR DIRIGER L'OUTIL ÉCONOMIQUE **LE PLUS PUISSANT** DE WALLONIE

Qui dirigera Wallonie Entreprendre, puissant bras économique public au sud du pays ? L'enjeu est de taille. Le processus entre dans sa dernière ligne droite. Selon nos informations, trois candidats ont été retenus et seront auditionnés fin mai avant la décision finale du Gouvernement wallon.



**GASPARD
GROSJEAN**

Rédacteur en chef
adjoint

Wallonie Entreprendre (WE), c'est pas moins de 4,1 milliards d'euros d'investissements dans le tissu économique, y compris au sein de sociétés phares comme la FN Herstal, la Sonaca ou encore Safran Aero Boosters, pour ne citer que ces trois entreprises emblématiques. On l'a compris : l'outil pèse lourd et est même fondamental dans le cadre du redéploiement économique wallon.

En novembre prochain, son actuel patron, Olivier Vanderijst, s'en ira. Le processus visant à désigner son successeur est en cours et



Adrien Grabarski, Amaury Bertholomé et Pierre Hermant. © Montage SI (BELGA/WE/LinkedIn)

avance bien. Ainsi, pas moins de 43 candidatures ont été reçues. Le cabinet externe désigné pour les analyser a procédé à une première sélection, débouchant sur une quinzaine de candidatures retenues, qui sont ensuite passées devant le recruteur.

Selon nos confrères de *La Libre*, le consultant a encore réduit la liste à trois noms, qui seront entendus fin mai par un jury. Ce dernier sera ensuite chargé d'établir un classement et de le transmettre au Gouvernement wallon, à qui reviendra le choix final et officiel.

TROIS PROFILS POUR UN POSTE STRATÉGIQUE

Les trois noms finalistes, que Sudinfo est en mesure de confirmer auprès de sources concordantes, sont les suivants : Amaury Bertholomé, Adrien Grabarsky et Pierre Hermant.

Le premier nom n'est pas une surprise : il circule en

coulisses depuis déjà un certain temps. Amaury Bertholomé est actuellement directeur général du Circuit de Spa-Francorchamps. Son travail y est d'ailleurs unanimement salué, comme en témoignent les multiples travaux menés sur « le plus beau circuit du monde » ainsi que les activités qui s'y multiplient.

Les candidats joueront désormais leur avenir devant un jury, composé de six personnalités, lors d'auditions prévues à la fin du mois de mai

Une dynamique qui entraîne, de facto, une réduction de la dépendance — souvent décriée — aux financements publics. Par ailleurs, et c'est important de le signaler au regard du poste en jeu, soulignons également qu'Amaury Ber-

tholomé a été le chef de cabinet de Pierre-Yves Jeholet, actuel ministre de l'Économie, qui exerce la tutelle sur WE. Ceci étant, au regard de nos différents coups de sonde dans les milieux politiques et économiques liégeois, ses compétences font quasiment l'unanimité.

Deux autres noms espèrent toutefois damer le pion au favori. Le premier, c'est Adrien Grabarski. Le Liégeois était jusqu'il y a peu le chef de cabinet du ministre-président wallon, Adrien Dolimont. Également administrateur au sein du groupe industriel public liégeois, il travaille toujours au sein de l'équipe de la ministre-présidence, mais dans un rôle plus « en retrait ».

Notons qu'il avait déjà travaillé, par le passé, au sein de la SRIW, l'un des trois anciens outils économiques wallons sur les cendres desquels est née Wallonie En-

treprendre, avec la Sowalfin et la Sogepa.

Enfin, le troisième nom est celui de Pierre Hermant. Ce dernier dirige depuis huit ans l'équivalent bruxellois de WE, Finance & Invest Brussels. Ce nom ne vous dit peut-être rien de prime abord, mais dans la capitale — et plus précisément au sein du monde politico-économique bruxellois —, l'homme jouit d'une solide réputation et fait consensus auprès des formations de gauche, de droite et du centre. Ce qui n'est pas rien, convenons-en.

UN JURY AVANT LA DÉCISION FINALE DU GOUVERNEMENT

Voilà donc pour les trois derniers noms en lice. Quid de la suite ? Les candidats joueront désormais leur avenir devant un jury, lors d'auditions prévues à la fin du mois de mai.

Le jury en question sera composé de six personnalités :

Clarisse Ramackers, patronne d'Agoria et administratrice de Wallonie Entreprendre ; Lionel Blanchard, l'un des deux chefs de cabinet du ministre Jeholet ; le président du conseil d'administration de WE, Jean Hilgers ; ainsi que son vice-président, Olivier Henin. Enfin, deux « experts externes indépendants » compléteront le panel. Il s'agit de Pierre Rion, qui n'est autre que l'ancien président du conseil d'administration de Wallonie Entreprendre, et de Michaël Van Den Kerckhove, responsable de Wallonie Finances Expertises, le centre stratégique d'expertise fiscale, financière et budgétaire du Gouvernement wallon.

Le jury classera les trois candidats en motivant les places attribuées avant de remettre sa décision au Gouvernement wallon. L'exécutif régional devrait, lui, trancher fin juin ou début juillet. ■

LE SOIR

Visites domiciliaires : la fronde monte dans les communes

Plusieurs communes ont voté des motions contre l'avant-projet de loi du gouvernement fédéral, permettant aux autorités d'entrer dans un domicile pour une arrestation administrative.

Depuis septembre, plusieurs communes bruxelloises montent au créneau contre l'avant-projet de loi sur les visites domiciliaires. Bruxelles-Ville, Ixelles, Forest, Auderghem, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert ou encore Jette ont adopté des motions d'opposition, rejoignant des associations de défense des droits humains qui dénoncent une atteinte disproportionnée aux libertés fondamentales. Ailleurs, comme à Etterbeek ou à Uccle, des textes similaires ont été déposés sans obtenir de majorité.

Pour mémoire, le projet vise à créer un cadre légal permettant à la police et à l'Office des étrangers d'entrer dans un domicile pour procéder à une arrestation administrative. Il cible les personnes en séjour irrégulier qui refusent de coopérer à leur retour et qui représentent un danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale.

Manifestations

Ces visites domiciliaires, c'est un serpent de mer de la politique belge. Sous la Suédoise, les nationalistes flamands poussaient déjà le dispositif lorsqu'un certain Theo Francken était alors secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration. A l'époque, au-delà de l'opposition, des ONG, des syndicats, des universitaires, des juristes et des magistrats qui dénonçaient, entre autres, une atteinte à la vie privée et à l'inviolabilité du domicile, la majorité MR - N-VA dirigée par Charles Michel s'était divisée sur le sujet, singulièrement au sein des libéraux francophones, où les élus locaux, eux-mêmes sous pression de leurs administrés,

UGO SANTKIN

Bruxelles-Ville, Ixelles, Forest, Auderghem, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Jette, mais aussi Nivelles, La Hulpe, Péruwelz, La Louvière, Verviers ou Genappe... Depuis septembre, de plus en plus de communes adoptent des motions s'opposant à l'avant-projet de loi sur les visites domiciliaires porté par la ministre de l'Asile et la Migration Anneleen Van Bossuyt (N-VA) et la ministre de la Justice Annelies Verlinden (CD&V).

Ce projet, qui permettrait à la police et à l'Office des étrangers d'entrer dans un domicile pour procéder à l'ar-

restation administrative de personnes en séjour irrégulier jugées dangereuses, n'est pas neuf. Déjà sous le gouvernement de Charles Michel, Theo Francken (N-VA) défendait la mesure. Mais face à l'opposition, la société civile et les élus locaux, qui dénonçaient une atteinte à la vie privée et à l'inviolabilité du domicile, le texte avait été abandonné.

Aujourd'hui, les mêmes craintes ressurgissent au niveau local. A Nivelles, une mobilisation citoyenne a conduit à l'adoption d'une motion contre le projet. A Etterbeek, si la motion n'a pas été votée, les contestataires ont retardé le conseil communal et nécessité l'intervention de la police.

Dans certaines communes, des élus des Engagés ou du MR, pourtant membres de la majorité fédérale, s'abstiennent, voire soutiennent ces textes.

Pour certains, ces motions restent symboliques, tandis que d'autres pointent la prise de conscience que celles-ci suscitent au sein de la population locale. Pour d'autres encore, l'accumulation de ces motions, s'ajoutant aux avis négatifs du Conseil d'Etat et d'autres institutions, peut mener l'Arizona, ou à tout le moins certains partenaires de la coalition, à revoir considérablement le texte. Quitte, comme sous la Suédoise, à abandonner le projet ? P. 2



étaient montés au créneau. Le projet avait alors fini aux oubliettes.

Aujourd'hui, les mêmes craintes ressurgissent au niveau local. A Etterbeek, le conseil communal du 20 avril a débüté avec une demi-heure de retard, après l'intervention de la police pour contenir une centaine de manifestants opposés au projet. La motion déposée par Ecolo n'a pas été votée. Le bourgmestre Vincent De Wolf (MR) a justifié ce refus par l'absence de texte formel, tout en se disant prêt à en débattre « le temps venu ».

En Wallonie aussi, le dispositif prévu par la ministre de l'Asile et la Migration, Anneleen Van Bossuyt (N-VA), et de sa collègue à la Justice, Annelies Verlinden (CD&V), a aussi animé les conseils communaux de plusieurs villes ou communes. A Verviers, une majorité alternative s'est formée en janvier pour rejeter le texte. Bien qu'opposé à la motion, le bourgmestre Maxime Degey (MR) a tenu à préciser qu'« être sans-papiers à Verviers n'est pas un crime » et qu'il n'y aurait pas de « rafles » dans sa ville.

Plus récemment, à Nivelles, une mobilisation citoyenne a conduit à l'adoption d'une motion contre le projet. Les élus des Engagés, pourtant membres de la majorité fédérale, se sont abstenus. Dans d'autres communes, comme La Hulpe, Péruwelz ou La Louvière, des motions similaires ont même été soutenues par des élus centristes ou libéraux, comme à Genappe. A Woluwe-Saint-Lambert, Les Engagés ont également voté favorablement à la motion.

C'est qu'au sein de la formation dirigée par Yvan Verougstraete, même si l'état-major le dément, il y a comme un petit malaise sur le sujet. Dans une note de synthèse datée du 17 avril obtenue par *La Libre*, et dont *Le Soir* a pu prendre connaissance, le parti éclaire ses sections locales sur le contenu précis de l'avant-projet de loi et recommande à ses élus l'attitude à adopter si une motion contre les visites domiciliaires devait être débattue au sein de leur conseil communal. Bien que ce genre de communication interne soit courante, insiste-t-on à la tête du parti, elle détaille minutieusement les « balises » obtenues par les centristes par rapport au projet initial de la N-VA. Le texte souligne que le juge d'instruction devra non seulement autoriser la visite, mais aussi en évaluer la proportionnalité au regard des intérêts de l'étranger et des tiers concernés. La note précise également que la mesure ne pourra être appliquée que si la personne représente un danger pour l'ordre public ou la sécu-

levier politique : « Si ces motions sont votées dans de plus en plus de communes, s'ajoutant aux avis négatifs du Conseil d'Etat et d'autres instances, cela peut faire reculer la ministre ou au moins les partenaires de coalition. » Et un élu socialiste d'une ville wallonne d'ajouter : « Il ne faut pas se voiler la face, dans des zones de police où le bourgmestre s'entend bien avec son chef de corps, on peut toujours revoir la priorisation des moyens - déjà limités au vu des missions à assurer dans l'espace public - et faire traîner ce genre d'opérations scabreuses que sont les visites domiciliaires. »

« Le bazooka pour tuer une mouche »

Dans un registre plus nuancé, Maxime Degey est aussi dubitatif. « Je suis un libéral et j'appliquerai ce qu'on me demande d'appliquer, mais avec les moyens qui sont les nôtres. Or, du retour que j'ai des acteurs qui seraient impliqués, je ne vois pas bien comment on pourrait mettre ces visites domiciliaires en place vu la lourdeur d'une telle opération », rapporte le bourgmestre libéral. « Ce qu'il me revient du terrain, c'est que l'on va abîmer des principes fondamentaux, comme l'inviolabilité du domicile, pour rien, puisque les moyens pour interpellier les gens qui sont surveillés et dangereux existent déjà. D'où cette question : ces visites domiciliaires ne seraient-elles pas le bazooka pour tuer une mouche ? », s'interroge le libéral.

rité nationale, la seule commission d'une infraction pénale ne suffisant pas à établir ce critère.

Des motions pour quoi faire ?

Reste la portée de ces motions. « Avant tout symbolique », estime le Verviétois Maxime Degey, qui rappelle qu'un bourgmestre est tenu d'appliquer la loi une fois adoptée au risque de se mettre en porte-à-faux, notamment au regard de sa responsabilité pénale en matière de sécurité. D'autres élus nuancent. A Auderghem, la maieure Sophie de Vos (Défi) évoque des actions d'information à destination des hébergeurs pour les soutenir face à d'éventuelles visites. « Ce qu'on compte faire si le texte devait passer », avance l'élue amarante. A Woluwe-Saint-Lambert, où un calicot « Pas de méthode Trump chez nous » vient d'être affiché sur l'hôtel de ville, le bourgmestre Olivier Maingain (Lib.res) met en avant « la prise de conscience que ce genre de texte suscite au sein de la population locale », et donc une potentielle mobilisation.

A Charleroi, où une motion devrait être votée prochainement, le bourgmestre Thomas Dermine (PS) y voit un

Florence Reuter (MR), bourgmestre de Waterloo (où la commune s'est déclarée incompétente face à la motion de l'opposition), n'est pas fondamentalement contre la mesure, mais n'est pas non plus insensible aux voyants allumés par les magistrats. « Est-ce qu'on pourrait s'en passer ? Sûrement. Est-ce que c'est une plume au chapeau de la N-VA ? Sans doute. Quoi qu'il en soit, les priorités sont ailleurs (énergie, pouvoir d'achat, pensions...) et le projet de visites domiciliaires devra être débattu à la Chambre, mais on n'en est pas encore là », fait remarquer celle qui est aussi députée fédérale.

Car, après un premier avis du Conseil d'Etat (très négatif) rendu en août dernier, le texte a fait l'objet d'une lecture au gouvernement avant d'être à nouveau soumis, à la demande des Engagés, à la juridiction administrative. Ce deuxième avis est attendu pour la mi-mai. « S'il devait à nouveau mettre en évidence des difficultés, il faudra encore revoir l'avant-projet de loi », indique au *Soir* Yvan Verougstraete. La question serait dès lors de savoir comment la N-VA appréciera la fermeté de son partenaire de coalition...

Par manque d'effectifs, des missions du DNF ont été suspendues

Des agents craignent que des communes wallonnes décident de confier certaines missions au secteur privé. Un argument que la ministre régionale de la Nature et un chef de cantonnement balaient d'un revers de la main.



Un appel à candidatures est attendu

En février dernier, des chefs de cantonnement et des agents ont décidé de sortir du bois en rendant leurs craintes publiques. Depuis lors, la ministre régionale de la Nature Anne-Catherine Dalcq (MR) s'est saisie du problème. Des réunions ont été organisées et la direction du DNF a été invitée à prendre des décisions. « Il a été demandé d'établir une liste des missions prioritaires afin de pouvoir revoir le cadre », explique le cabinet de la ministre. « Il faut savoir que, par habitude, des agents du DNF effectuent parfois des missions pour rendre service alors qu'elles ne relèvent pas de leurs attributions. C'est le cas lors d'incendies dans un bosquet ou lorsqu'on découvre un animal blessé qu'ils conduisent dans un centre de révalidation. Les communes devront désormais faire appel à d'autres services. »

Interrogée récemment par le député wallon Stéphane Hazée (Écolo), la ministre a précisé les mesures prises. « Plus qu'une suspension de certaines missions, c'est un travail de priorisation qui a été réalisé, prévoyant la limitation de certaines actions en accord avec la hiérarchie, comme les prestations de représentation. » « L'application stricte du cadre de plusieurs missions a également été rappelée. La procédure de reconnaissance des nouvelles réserves naturelles est limitée aux dossiers dont la demande a été déclarée complète avant le 1^{er} février 2026 car le nombre de dossiers en attente de traitement est déjà conséquent. L'organisation des permanences – c'est-à-dire des gardes en de-

hors des heures de service – se fait dans le respect des dispositions et circulaires, et sans dépasser deux permanences par trimestre par agent, sauf cas particulier lié à des absences temporaires, comme des congés ou des maladies. (...) Les contrôles liés aux subventions gérées par le DNF sont maintenus. »

Par contre, là où les agents craignaient de voir des missions, telles que le martelage (le marquage des arbres à abattre), être confiées par des communes à des entreprises privées, la ministre se veut rassurante. Elle considère ledit martelage comme « essentiel » au même titre que « le suivi des travaux en cours en matière de sylviculture et de conservation de la nature ou les missions de police et liées à la sécurité ». Ces mesures seront évaluées après six mois. Suffisant pour convaincre le personnel ? Pas sûr.

« Le cabinet de la ministre avait annoncé un appel pour recruter des brigadiers au sein des triages actuels », rappelle un chef de cantonnement. « La libération de ces fonctions devrait permettre de recruter 22 ouvriers. L'appel n'a pas encore eu lieu. Si ça s'éternise, d'autres missions pourraient être suspendues. »

« A court terme », ajoutent des agents, « les départs massifs à la retraite – notamment au niveau des triages – combinés à un remplacement limité à une personne sur trois conduiront mécaniquement à une perte nette de capacité de service, incompatible avec les missions confiées au DNF ». Suffisant pour que les communes se détournent du DNF ?

« C'est une crainte ancienne », réagit un chef de cantonnement du sud de la Wallonie. « Il n'y a, par contre, aucun indice que cette menace soit davantage d'actualité maintenant qu'avant. Notre service est offert aux communes en vertu du code forestier. Si elles se tournent vers le privé, ce service deviendra payant. Et d'après les retours que l'on reçoit, les communes sont contentes de nos services. »

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

Faute d'agents au sein du Département nature et forêt (DNF) du SPW, l'administration wallonne, les communes pourraient se tourner vers le secteur privé pour effectuer certaines tâches. Déjà entendue par le passé, cette crainte a encore été répétée dans plusieurs quotidiens la semaine dernière par un agent fort de 40 années d'expérience. Est-elle réelle et justifiée ? La situation est certes compliquée car le gouvernement wallon a réduit le budget dévolu au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, qui a, à son tour, diminué l'enveloppe du DNF. « Près de 100 postes sont manquants à l'échelle du département », expliquait récemment l'inspecteur général du département. « Plus de 40 triages [subdivision territoriale de gestion au sein d'un massif forestier public, NDLR] sont vacants et des postes sont non pourvus parmi les chefs de cantonnement, les directeurs, les agents administratifs et les ouvriers forestiers. Enfin, des manques structurels sont enregistrés au sein de services essentiels tels que l'Unité anti-braconnage, le Service de la pêche, l'inventaire forestier, les parcs, pépinières et piscicultures. »

La Libre BELGIQUE

Les CPAS, sur les genoux, ne peuvent pas garantir l'aide aux exclus du chômage

■ Les trois fédérations de CPAS réclament un soutien supplémentaire du fédéral.



Sous forte pression

Les assistantes sociales des CPAS ne savent plus comment elles s'appellent. À Namur, elles se retrouvent chacune avec 110 à 120 dossiers à traiter, décrit Dorothée Klein, présidente de la Fédération des centres publics d'action sociale de Wallonie. Depuis janvier 2026, des chômeurs indemnisés sont exclus du système parce qu'ils ont accumulé trop d'années d'allocations au cours de leur carrière. L'Office national de l'emploi prévoit que près de 168 000 personnes auront été bifées du chômage au 1^{er} juillet 2027. À cette date, le "stock" de chômeurs de trop longue durée, selon les critères du gouvernement Arizona (N-VA, MR, CD&V, Les Engagés et Vooruit), aura alors été "nettoyé". L'équipe De Wever a décidé de limiter les allocations de chômage à deux ans maximum.

Dans l'intervalle, les exclus du chômage affluent, par vagues successives, dans les CPAS. Dans quelles proportions? Le gouvernement avait fait le pronostic un tiers (de gens qui retrouvent un travail)/un tiers (qui frappent à la porte du CPAS)/un tiers (qui se débrouillent de leur côté).

Selon les chiffres (encore non stabilisés) du SPP Intégration sociale, près de la moitié (47,9%) des chômeurs exclus en janvier et en février étaient "entrants au revenu d'intégration" fin mars. Avec une forte disparité entre la Wallonie (55,4%), Bruxelles (41,5%) et la Flandre (38,1%).

Les travailleurs de première ligne qui accueillent les nouveaux venus au CPAS sont soumis à une forte pression. À l'augmentation du nombre de dossiers s'ajoutent de nouvelles règles de calcul pour l'octroi de ce RI. "Les revenus de toute la famille doivent désormais être globalisés, ce qui change la manière de calculer. Par ailleurs, on nous demande de renforcer l'insertion socioprofessionnelle des personnes exclues du chômage", dit Dorothée Klein.

Le nombre de broches à dents

Pour les CPAS, la coupe est pleine. Vu le surcroît de travail, les tra-

Les mesures d'exclusions du chômage pèsent lourd sur les CPAS.

vailleurs de première ligne ne sont plus en mesure de respecter les délais légaux pour boucler les dossiers de demandes de RI - les bénéficiaires doivent recevoir une réponse dans le mois. Impossible, par exemple, de faire toutes les visites à domicile qui clôturent l'enquête sociale. Pour vérifier, par exemple, en comptant les broches à dents, que le chômeur exclu est bien "isolé" (ce qui donne droit à un RI plus élevé) et pas "cohabitant".

D'une seule voix, les trois fédérations du pays demandent un moment de répit: un stop à toute (autre) réforme touchant les CPAS et leur public au moins pour les six prochains mois. Pour permettre à ces institutions d'absorber le choc du report de charges et leur accorder le temps nécessaire à la mise en œuvre des mesures liées à la réforme du chômage.

Si les CPAS avaient un peu plus que le mois réglementaire pour effectuer les visites à domicile, cela allégerait le travail de la première ligne sociale. "Un mois, c'est court. Il faut parfois retourner sur place à plusieurs reprises parce que la personne est absente. On demande juste un peu de latitude", indique encore Dorothée Klein.

Le bénéficiaire recevrait, lui, sa

décision d'octroi dans le délai légal. La visite se ferait dans les semaines qui suivent. Si elle contredit les résultats de l'enquête sociale, la décision peut être révisée et le bénéficiaire devrait rembourser les sommes indûment perçues.

Un soutien financier aussi

Les fédérations de CPAS demandent aussi une solution de crise temporaire pour que les CPAS n'aient pas à ouvrir de nouveaux dossiers d'avance. Certains exclus du chômage se sont tournés vers l'Awiph, pour solliciter un statut de personne handicapée, ou vers l'Inami, pour obtenir une reconnaissance d'invalidité.

Ces démarches prennent du temps et ces acteurs institutionnels n'ont pas les mêmes délais légaux à respecter. Dans l'intervalle, les gens se retournent vers le CPAS parce qu'il faut bien manger et payer son loyer.

Les CPAS réclament encore un soutien financier à l'Arizona. Jusqu'ici, le fédéral compensait à 100% les revenus d'intégration des

exclus du chômage ainsi que les besoins en personnel pour absorber ce public. À partir de juillet, ce ne sera plus le cas: les CPAS seront financés à des hauteurs variables (de l'ordre de 70% ou 80% selon les communes) pour les exclus du chômage comme pour les autres bénéficiaires du revenu d'intégration, les communes devant mettre la main à la poche pour payer la différence. Les CPAS veulent un élargissement de la compensation à 100% pour les exclus de la vague de juillet, les personnes qui font une demande tardive et les jeunes qui se trouvent en fin d'allocations d'insertion.

"Il y a urgence absolue pour tous les CPAS du pays."

Les trois fédérations de CPAS du pays

Dans un courrier adressé à la ministre de l'Intégration sociale, Anneleen Van Bossuyt (N-VA)

Les trois fédérations de CPAS, qui viennent d'adresser ces demandes à la ministre de l'Intégration sociale, Anneleen Van Bossuyt (N-VA), attendent une réponse rapide. Faute de quoi, ils ne peuvent pas garantir de maintenir l'octroi des aides sociales dans les conditions prévues par la loi. "Il y a urgence absolue pour tous les CPAS du pays."

Annick Hovine

Bpost chiffre l'impact de la grève à 15 millions d'euros

■ Le groupe postal maintient néanmoins ses prévisions pour l'ensemble de l'année.

Bnode, la maison-mère de bpost, estime l'impact des récentes grèves de son personnel belge à environ 15 millions d'euros sur son Ebit (résultat avant intérêts et impôts), a annoncé mercredi le groupe postal à l'occasion de la publication de ses résultats au premier trimestre. Malgré tout, le groupe maintient ses prévisions pour l'ensemble de l'année.

Cette estimation ne tient pas encore compte des grèves qui ont eu lieu en avril, rappelle le groupe. Ses résultats de début d'année restent néanmoins "globalement conformes aux prévisions". L'entreprise prévoit que son Ebit pour l'ensemble de l'exercice annuel se situe dans la partie basse de la fourchette entre 165 à 195 millions d'euros, évoquée en mars dernier.

Demande d'indemnisations

Bnode s'attend, par ailleurs, à ce que l'entreprise postale doive faire face à des demandes d'indemnisation "de l'ordre de plusieurs millions d'euros" de la part de ses clients, a aussi déclaré mercredi Philippe Dartienne, directeur financier du groupe, lors de la présentation de ses résultats trimestriels.

Ce mouvement social, d'une durée d'environ cinq semaines, a principalement touché la Wallonie et Bruxelles et a entraîné un retard dans la distribution de plus de 16 millions de lettres et d'environ 700 000 colis. La branche postale belge estime par ailleurs avoir perdu près de 3,2 millions de paquets au profit de la concurrence.

Le personnel s'oppose notamment à un projet de la direction visant à décaler les horaires de travail des facteurs. Les discussions entre les syndicats, les dirigeants de bpost et des conciliateurs sociaux se poursuivent. Aucun travailleur en grève n'a été recensé chez bpost mercredi, pour la deuxième journée consécutive, a indiqué le porte-parole de l'entreprise postale, Mathieu Goedefroy. "Nous continuons à résorber les retards", a-t-il déclaré. Une source syndicale a confirmé que les parties se réuniront encore ce jeudi.

Sur l'ensemble des trois premiers mois de l'année, bnode a enregistré 1,063 milliard d'euros de revenus, soit une baisse de 5 % sur un an. Chez bpost, les revenus de l'unité last-mile (concernant la livraison sur le dernier kilomètre) ont diminué de 3,1 %, à 547,6 millions d'euros. Les volumes de courrier traditionnel ont ainsi chuté de 14,3 % et ceux des colis ont grimpé de 9,1 % (ou 5 % après ajustement tenant compte de l'impact de la grève du premier trimestre 2025). (Belga)